

La Révolution française

MICHEL BIARD, PASCAL DUPUY

La Révolution française

Dynamique et ruptures
1787-1804

Quatrième édition


ARMAND COLIN

Collection U

Document de couverture : Anonyme, *Retour triomphant des héroïnes françaises de Versailles à Paris, le 6 octobre 1789*, Paris, Musée Carnavalet © RMN-Grand Palais / Agence Bulloz

Mise en page : Nord Compo

<p>Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.</p> <p>Le Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements</p>	<p>d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.</p> <p>Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).</p>
--	--



© Armand Colin, 2020 pour la présente édition
© Armand Colin, 2008, 2014, 2016
© Armand Colin / SEJER, 2004

Armand Colin est une marque de
Dunod Éditeur, 11 rue Paul Bert 92240 Malakoff
www.armand-colin.com
ISBN : 978-2-200-62769-0

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2^o et 3^o a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Introduction

Il y a un peu plus d'un siècle, Alphonse Aulard publiait chez Armand Colin sa volumineuse *Histoire politique de la Révolution française*. Pour justifier son choix d'une étude étendue de 1789 à 1804, là où beaucoup considéraient la Révolution close dès l'été 1794, au plus tard à l'automne 1799, il affirmait vouloir « raconter l'histoire politique de la Révolution au point de vue des origines et du développement de la démocratie et de la république ». Même si l'avènement de l'Empire en 1804 a été précédé par nombre de signes qui l'annonçaient dès les années précédentes, nous avons voulu respecter cette borne chronologique dans la mesure où elle permet de rappeler avec force que les années 1795-1804 appartiennent de plein droit au temps de la Première République (1792-1804). Nous avons, par ailleurs, choisi d'ouvrir notre étude avec les mois qui précèdent la Révolution afin de mieux en dégager les fondements.

Le présent ouvrage entend avant tout donner une nouvelle synthèse sur la période révolutionnaire, qui intègre les principaux travaux publiés depuis le Bicentenaire. En dépit de la fin d'une certaine vogue éditoriale liée à cette commémoration, par nature éphémère, la recherche sur cette période ne s'est pas tarie, loin s'en faut. La volonté d'intégrer ces quelque vingt ans de travaux nous a conduit à faire des choix draconiens et bien sûr à nos yeux souvent déchirants. Cela explique en partie le fait que certains thèmes y soient moins développés que d'autres l'auraient sans doute souhaité. De même, il est évident que le lecteur ne doit pas s'attendre à trouver ici un récit linéaire des événements. La chronologie, qui figure en fin d'ouvrage, doit permettre à chacun de pouvoir découvrir ses repères, mais il va de soi que la consultation d'un manuel plus ancien, et donc fondé sur un récit traditionnel, permettra de mieux suivre le fil événementiel. Pour autant, notre ouvrage a néanmoins choisi de suivre un développement qui permette tout à la fois de respecter le déroulement chronologique et d'insister sur des sujets précis. Outre quelques thèmes essentiels et/ou renouvelés ces dernières années, nous avons souhaité offrir une synthèse qui insiste sur deux domaines : d'une part, la Révolution prise comme rupture politique majeure et comme étape fondamentale dans

la naissance de notre démocratie, comme l'écrivait Alphonse Aulard ; d'autre part, la Révolution saisie dans son environnement international, celui-ci ne pouvant être limité aux seules années de guerre comme cela a trop souvent été le cas par le passé.

À chaque fois que cela était nécessaire et possible, nous avons évoqué les débats historiographiques passés et en cours. Certains demeurent toujours très ouverts (ainsi sur la « terreur »), même si le temps des oppositions les plus acerbes entre historiens semble aujourd'hui révolu, sans pour autant que la Révolution française soit devenue un « objet » historiographique froid, dénué de tout lien avec les enjeux de notre actuelle société. François Furet avait avancé la nécessité de « penser la Révolution française », Albert Soboul avait répondu qu'il fallait surtout la « comprendre », nous proposons plus modestement ici d'en étudier les dynamiques et les influences, à la lumière des plus récentes recherches.

Les chapitres 2, 3, 4, 5, 8, 10, 14 ont été rédigés par Michel Biard, les chapitres 1, 6, 7, 9, 11, 12, 13 l'ont été par Pascal Dupuy.

Chapitre 1

Le « siècle des révolutions »¹

Les événements politiques anglais du xvii^e siècle ont partiellement illustré les deux sens donnés à l'emploi du mot *révolution* avant 1789. La première « révolution » anglaise, celle des années 1640, avait renversé et exécuté un roi, Charles I^{er}, qui, entraîné dans une politique absolutiste affirmée, s'était coupé de ses soutiens habituels tout en ne réussissant pas à faire face à une situation économique et financière dégradée. Cette « révolution » qui s'opéra cependant sous des auspices religieux constamment évoqués, a pu être comparée à la séquence révolutionnaire française de la fin du xviii^e siècle, ou russe du début du xx^e siècle, en donnant à la notion de révolution son sens de bouleversement politique et social. Pourtant, elle ne fut pratiquement jamais qualifiée de révolution par les historiens, mais de Grande Rébellion ou d'Interrègne. La seconde « révolution anglaise » quant à elle, celle des années 1688-1689, illustre l'autre versant de la définition et indique un mouvement circulaire, de retour, en cela que ces événements ne mettent point un terme à la monarchie, ne donnent pas naissance à une république, mais en chassent un roi, Jacques II, pour confier son trône à Guillaume d'Orange, stathouder des Provinces-Unies. C'est cette transformation dynastique (qualifiée de Glorieuse en raison du fait qu'elle renoue avec une tradition pluri-séculaire de légitimité monarchique) qui obtint l'épithète de révolution, tout comme d'ailleurs la restauration de Charles II en 1660 après la parenthèse républicaine de Cromwell. Ces deux « révolutions » marquent ainsi le retour à un usage et à une tradition momentanément interrompus et renvoient au sens naturel du mot, tel qu'avait pu l'utiliser et l'imposer Copernic en 1543 dans son célèbre *De revolutionibus orbium coelestium libri IV*, celui d'un retour périodique des astres à leur point de départ. Toutefois, sans imposer un modèle, les révolutions anglaises du xvii^e allaient, par leurs réussites et

1. Jean-Jacques Rousseau, *Émile ou de l'Éducation*, 1762.

leurs échecs, influencer les mouvements réformistes et révolutionnaires du XVIII^e siècle et léguer un double héritage : une révolution donnant au peuple un pouvoir élargi, après avoir détruit des restes de féodalisme, pour la première et consolidant le pouvoir de l'élite sociale pour la seconde.

L'histoire sémantique du concept « révolution » révèle également cette dualité. On peut ainsi trouver dans les textes postérieurs à 1688, tant en Angleterre qu'en France, une utilisation alternative des deux sens pourtant antinomiques, un emploi évoquant la régularité naturelle, le mouvement cyclique, un autre induisant la notion de bouleversement ou de crise. Cette ambivalence d'emploi n'affaiblit cependant pas la portée politique de sa définition seconde qui se voit renforcée par le caractère immuable et irrésistible de son sens naturel et premier. Toutefois, même si on la voit apparaître dès le XVII^e siècle, la signification politique du mot fut loin d'être dominante au XVIII^e siècle, en particulier dans les dictionnaires généraux et les nombreuses encyclopédies du temps. Voltaire et Rousseau l'utilisent tous deux et y projettent des sentiments évidemment opposés tout en soutenant chacun son sens de crise ; Voltaire pour se réjouir de l'imminence d'une révolution où la raison triomphera de la superstition, Rousseau prophétisant, inquiet, que nous « approchons du siècle des révolutions » (*Émile*, Livre III).

Le mot, s'il se politise lentement, se charge d'un sens plus concret et quitte dans la seconde partie du XVIII^e siècle la sphère métaphorique et morale dans laquelle le XVII^e siècle l'avait abusivement enfermé. Il rejoint ainsi « l'opinion publique », les conversations privées, tout en s'affirmant dans les écrits historiques et philosophiques. Avec Montesquieu, la notion décrit un changement constitutionnel abouti et sous la plume de Condillac les événements de 1688 en Angleterre s'apparentent à une véritable « révolution » de caractère politique, tandis que la Fronde, en France, relève de la sédition et de la guerre civile. Juste retour des choses. En fait, la confusion de sens règne et tout événement politique brusque, soudain, du coup d'État réussi à la révolte réprimée, en passant au simple changement dans les affaires publiques, peut être qualifié de révolution, le mot ne possédant pas de champ sémantique précisément délimité. Comme le note Alain Rey, « l'effet historique et constitutionnel, la rupture, la mutation politique et sociale ne sont encore que des ingrédients possibles – non des caractéristiques essentielles ».

Jusqu'à la Révolution française, la notion n'a pas encore véritablement rencontré son modèle et fixé définitivement son sens, aujourd'hui le plus courant. Pourtant avant les événements de France, plusieurs mouvements démocratiques, voire des révolutions, avaient ébranlé le monde et les puissants, suscité l'espoir et convaincu les adeptes de la liberté. De cette matrice, c'est la Révolution américaine qui a marqué les esprits et su répandre en Europe une conscience démocratique qui laisse entrevoir les mouvements révolutionnaires de la fin du siècle et du début du siècle suivant. Pourtant cette vision

d'un « vent de la liberté » qui souffle sur l'« espace atlantique », si elle possède une part de réalité indéniable, ne permet pas d'expliquer les raisons pour lesquelles tous les territoires « atlantiques » ne sont pas atteints simultanément et rassemble sous un dénominateur commun des mouvements de nature et de portée bien différentes.

Les mouvements démocratiques du XVIII^e siècle

En 1955, Jacques Godechot et Robert Palmer proposent au dixième Congrès International des Sciences Historiques une interprétation globale des différents mouvements révolutionnaires qui avaient pu éclater de part et d'autre de l'Atlantique dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. Suivant ces deux historiens, après les événements précurseurs suisses de la fin des années 1760, l'Amérique du Nord s'est la première embrasée pour ensuite enflammer l'Europe de 1780 à 1848. L'« espace atlantique » devient ainsi un espace unifié sur lequel s'établit une civilisation commune. Cette conception d'une histoire de l'Atlantique s'inscrivait dans un courant historiographique plus large, qui, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, souhaitait affaiblir l'influence communiste en Europe et conférer aux États-Unis un rôle central au sein de ce nouvel espace géographique. Cette notion de « révolution atlantique » ou de « révolution occidentale » défendue par Godechot et Palmer fut, dès son élaboration, largement contestée par les historiens, notamment ceux de la Révolution française, qui lui reprochent son caractère unificateur artificiel et abusif. Quels liens peut-il exister entre les événements de Genève, la Révolution américaine et la séquence révolutionnaire française de la fin du XVIII^e siècle ? Probablement plus que les opposants à cette théorie ont bien voulu l'écrire et certainement moins que ceux qui la défendaient l'ont affirmé.

La Révolution américaine

La Révolution américaine, qui éclate en 1776, se veut l'héritière de la tradition libérale instituée par la Glorieuse Révolution en 1688-1689. Les treize colonies anglaises d'Amérique s'appuient sur les principes (« Pas de taxation sans représentation ») utilisés un siècle plus tôt par le Parlement anglais afin de renverser Jacques II. Les colons s'indignent des mesures fiscales autoritaires et abusives de la métropole qui essaye de renflouer à leurs dépens ses caisses vidées par le récent conflit avec la France (guerre de Sept Ans). Mais derrière ce mouvement politique se cachent également des oppositions d'ordre social.

Sur le plan démographique, la population blanche des colonies passe de 400 000 en 1720 à près de 1,7 million en 1770, alors que l'immigration sur

la même période n'intervient que pour 15 à 20% dans cet impressionnant accroissement. On se marie aussi plus tôt qu'en Europe qui connaît bien plus de célibataires (10%) que les colonies (3%). Pousée démographique, immigration importante, trois fois plus élevée au XVIII^e siècle qu'au siècle précédent grâce à la loi de naturalisation de 1709 qui permet et facilite l'intégration légale, les colonies anglaises d'Amérique connaissent également une expansion économique marquée. À partir d'une production de tabac représentant au milieu du siècle 25% des produits exportés, parmi lesquels on trouve l'indigo, le riz, le blé, les farines, et grâce à des ports en pleine expansion comme New York, Philadelphie ou Boston, la part des colonies dans les échanges britanniques est en constant accroissement pendant tout le XVIII^e siècle. Exportations d'envergure et diversifiées, mais importations faites surtout de produits manufacturés et limitées puisque seuls les produits ayant acquitté des droits de douane sont autorisés à être vendus sur le sol américain. Ce déséquilibre révèle le système rigide dans lequel se meut le commerce des colonies et le caractère injuste de ces mesures qui, cependant, faute d'une administration puissante et développée, ne pouvaient véritablement être appliquées.

Tant que les colonies étaient tirées vers le haut par la vitalité économique britannique, les tensions étaient, sinon rares, du moins superficielles ; dès que le ralentissement surgit, les troubles apparaissent. D'autant qu'au XVIII^e siècle, les colonies connaissent un essor culturel profond (création de grandes universités, apparition d'une presse diversifiée) qui accompagne l'enracinement des colons, l'enrichissement du pays, l'accélération et l'amélioration des liaisons avec la métropole. Cette vigueur économique et ce dynamisme culturel s'apprécient à l'aune d'une vie politique où les références communes demeurent la Grande Charte (1215), la Pétition des Droits (1628), la Déclaration des Droits (1689), soit les éléments les plus symboliques des libertés anglaises. Cette culture et cette parenté politiques entraînent nombre de querelles entre les représentants du pouvoir de la métropole, les gouverneurs, et les colons. Si ces derniers restent fidèles à la couronne britannique pendant la guerre de Sept Ans (1756-1763), le conflit les libère de la menaçante présence française et surtout leur permet de mesurer leur puissance tout en révélant un peu plus profondément leurs divergences avec la métropole. La paix sera suivie d'une immigration très forte et d'une réelle volonté d'émancipation bientôt poussée par des mesures fiscales frappant les colonies et élaborées par la couronne afin d'endiguer la crise financière touchant le Royaume-Uni à partir de 1763. Mais ces oppositions entre le pouvoir central et les colons sont également aggravées par d'importants contrastes sociaux sensibles à l'intérieur même des colonies. Si des différences profondes existent entre les colonies du Sud et celles du Nord, on relève en outre sur tout le territoire des dissensions sociales ouvertes entre le petit peuple des villes et les élites dirigeantes. C'est sous la pression des premiers, les plus

vulnérables aux nouvelles mesures fiscales qui élèvent le coût de la vie et les fragilisent un peu plus, que l'opposition contre la métropole croît et que bientôt s'opère la rupture. D'autant que la poussée démographique déjà évoquée n'a pas entraîné une redistribution, mais au contraire une concentration des pouvoirs politiques locaux. Si le droit de vote est davantage répandu que dans la métropole, il est cependant entaché de pratiques de corruption ouverte, suivant par là l'exemple britannique. Dans ce climat politique et social délétère, les mesures fiscales autoritaires prises par Londres aggravent les tensions et radicalisent ceux qui sont en charge des affaires locales. La rupture s'engage donc progressivement.

Tout d'abord, une série de mesures fiscales (*Sugar Act*, 1764 ; *Stamp Act*, 1765) ressuscitent ou créent de nouveaux impôts, actions qui renforcent l'unité des colons indignés de ces pratiques et qui en appellent à la protestation, puis à la résistance. Après un court moment de répit marqué par la reculade du gouvernement britannique et le retrait des mesures incriminées sous la pression conjuguée des colons et des négociants anglais, on assiste, sous l'impulsion du gouvernement Townshend, à une nouvelle politique de rigueur fiscale accompagnée d'une démonstration de force qui n'ont pour effet que d'accroître le ressentiment puis la rébellion.

Devant la résistance et à la suite des incidents survenus à Boston le 5 mars 1770 (« Massacre de Boston »), la métropole recule de nouveau et annule en mai 1770 les nouvelles taxes. Enfin, dernière étape menant à la rupture définitive et à la révolte armée, la décision du nouveau gouvernement dirigé par Lord North d'accorder à la Compagnie des Indes Orientales (EIC) le monopole de la vente du thé en Amérique (*Tea Act*, 1773). Outre le caractère symbolique revêtu par cette boisson dans les colonies, la décision est prise, une fois de plus, sans concertation avec les Législatures ou les marchands coloniaux. Dans les ports de Boston et de New York notamment, la mesure est très mal reçue. Salariés, boutiquiers et négociants s'organisent pour ne pas s'y soumettre, certains allant jusqu'à l'opposition violente. Londres réagit sur le même ton et ferme en avril 1774 le port de Boston coupable d'avoir permis à une centaine d'hommes déguisés en Indiens de jeter à la mer les cargaisons de thé de trois bateaux affiliés à l'EIC (*Boston Tea Party*, 1773).

Les tentatives de compromis politiques mises en place par les loyalistes et les modérés permettent, grâce à la convocation d'un Congrès Général des Colonies, d'apaiser momentanément les deux camps. Mais le jusqu'au-boutisme de George III, qui voit dans la guerre l'occasion de réaffirmer son autorité personnelle, ainsi que l'organisation et la détermination des radicaux américains renforcent les tensions qui finissent par aboutir à un conflit armé à la suite de deux incidents ayant mis face à face troupes anglaises et colons insurgés (fusillade de Lexington, avril 1775 ; *Bunker Hill*, juin 1775). La rupture est consommée et la guerre qui débute en 1776, véritable guerre

civile meurtrière, entraîne dans les esprits la nécessité d'une indépendance finalement adoptée par le Congrès réuni à Philadelphie le 4 juillet 1776. Le texte rédigé principalement par Jefferson proclame la séparation d'avec la couronne britannique, la justifie par l'attitude cruelle et tyrannique de cette dernière et proclame la naissance d'un nouvel État indépendant et souverain : les États-Unis d'Amérique. La guerre qui suit voit les succès militaires des insurgés emmenés par Washington. La monarchie française, sentant la faiblesse de l'Angleterre et conduite par le souvenir d'une défaite récente, s'engage en 1778 au côté des rebelles américains et participe sous le commandement du général La Fayette à la victoire finale. En septembre 1783, le traité de Paris reconnaît la souveraineté des États-Unis. Une nation nouvelle, les armes à la main, est née d'une révolution.

Une révolution qui a renversé un gouvernement légitime, chassé du pouvoir un groupe social, les loyalistes, les a forcés à émigrer et a confisqué leurs biens. Une révolution qui a suivi un programme révolutionnaire, adopté une constitution écrite et donné naissance à un régime républicain. Une révolution qui a aboli les vestiges de redevances féodales existant dans certains États et étendu le droit de suffrage dans des proportions encore jamais réalisées dans la mesure où le Législatif, tout comme l'Exécutif, sont à présent choisis par le peuple au moyen d'élections. Une révolution, enfin, qui par son écho et son retentissement entraîne un éveil des consciences, déclenche l'enthousiasme et apparaît comme un témoignage vivant de succès.

Les troubles révolutionnaires en Europe

Les événements américains interpellent dès leur naissance le Parlement irlandais qui réclamait lui aussi de la métropole une plus grande autonomie politique et une fiscalité moins sévère. D'ailleurs le Congrès Général des Colonies de Philadelphie en octobre 1775 essaye en vain de le rallier à son combat. Mais l'Irlande ne se posa jamais en défenseur de la cause américaine en particulier dès que se dessina la résistance armée en Amérique. Si les « patriotes » irlandais, essentiellement protestants, sont alors convaincus de la nécessité de réformer leurs relations avec la couronne anglaise, ils ne souhaitent en aucun cas une remise en cause de la monarchie et tiennent à mener leur combat dans le cadre unitaire de la tradition constitutionnelle britannique. S'ils peuvent comprendre les motivations et admettre les revendications de leurs lointains cousins américains, ils ne peuvent en revanche les suivre dans leurs décisions. Pourtant à Londres, beaucoup s'inquiètent d'une propagation dans les colonies britanniques, et en particulier en Irlande, de l'esprit de contestation américain. D'autant que ces événements permettent aux patriotes irlandais de ressusciter un certain nombre de leurs revendications dans un contexte de

crise économique grave lié à l'effondrement des exportations irlandaises vers les colonies américaines, cause de troubles agraires parfois violents.

Toutefois la situation de l'Irlande et des colonies d'Amérique est aussi bien différente. En premier lieu, la distance joua un rôle considérable dans l'éloignement entre Londres et l'Amérique, tandis qu'elle n'affecta jamais, en raison de leur proximité, les relations entre l'Irlande et l'Angleterre. En outre, l'élite protestante qui dirige les affaires politiques et économiques en Irlande est intimement liée au pouvoir anglais. Situation, ici encore, qui contraste avec la réalité sociale des colonies américaines. Si, pendant la guerre, le mécontentement gronde en Irlande, en particulier autour de la question des pouvoirs du Parlement irlandais, les patriotes ne furent jamais véritablement en mesure de l'emporter, même si les corps de volontaires, formés en 1778 au lendemain de l'entrée en guerre de la France au côté des *insurgents* américains dans l'optique de repousser une éventuelle invasion française, agissent progressivement comme une force de pression extra-parlementaire.

Avec près de 50 000 hommes, les volontaires se transforment peu à peu en un groupe plus politique que militaire et envisagent des réformes du même type que celles souhaitées par les patriotes irlandais et par les insurgés américains. Ils réclament ainsi l'émancipation de l'Irlande, l'abolition du *Test Act*, qui empêche l'accès des non-anglicans aux emplois publics ainsi que l'indépendance effective du Parlement. L'Angleterre cède sur ce dernier point en admettant que Parlements irlandais et anglais seraient reconnus égaux. Encore insatisfaits, les patriotes réclament le droit de vote aux catholiques et un Parlement élu pour trois ans. Mais les divisions d'ordre religieux anéantirent finalement le mouvement de contestation. Toutefois, cette première poussée de « patriotisme » irlandais allait connaître une suite beaucoup plus radicale, quelques années plus tard, à la fin du siècle, avec le mouvement orchestré par les « Irlandais-Unis » (*United Irishmen*) à l'époque de la Révolution française (cf. chap. 13).

En Grande-Bretagne, les troubles dans les colonies ainsi que l'abolition du *Test Act* en Irlande provoquent une fièvre d'émeutes populaires, politiques et religieuses. Elles sont précédées et attisées entre 1763 et 1770 par les tensions issues de l'affaire Wilkes. Homme politique aux motivations assez troubles, député aux Communes, homme de presse, John Wilkes se fit le chantre de la liberté et rallia derrière lui une partie de la population anglaise. Dans son journal, *North Briton*, il attaqua sans répit le gouvernement britannique et George III. Il s'ensuivit des poursuites à son encontre qui provoquèrent son exil en France. Son retour à Londres, puis ses élections à répétition à la chambre des Communes en 1768, chaque fois annulées par le Parlement, eurent pour conclusion un long séjour en prison. Il apparut comme la personnification de la liberté et le martyr d'un système politique aux mains d'une oligarchie corrompue. D'autant que ses partisans, ceux qui en mars 1768 se soulevèrent lors

de sa première élection dans le Middlesex et réclamèrent « Wilkes et Liberté », représentaient le monde des petits boutiquiers, des artisans et des ouvriers.

Cette effervescence populaire avait de quoi inquiéter les élites politiques et sociales en charge des affaires du pays. Pourtant, Wilkes devait rester, selon sa propre expression, « un volcan éteint », et rentra rapidement dans le rang du conservatisme, se révélant, un peu plus tard, un adversaire déterminé de la Révolution française ou tirant lui-même sur la foule lors des *Gordon riots* de 1780. Cette série de révoltes conduite par des émeutiers protestants qui s'offusquent des lois prises récemment en faveur de la minorité catholique et dont le Parlement avait ignoré la pétition, constitue un épisode très significatif des affrontements londoniens des années 1780. Cette montée de la protestation populaire en Angleterre aux allures souvent spécifiques (pétition, cortège, rassemblement, manifestation, meeting en plein air) dérive largement de frustrations sociales (liées aux crises industrielles et de subsistances périodiques ainsi qu'aux bas salaires aggravés par l'expansion démographique) et d'un système politique corrompu et étroitement élitiste. Elle peut prendre des formes de contestations violentes et mettre Londres à feu et à sang. Elle peut également se dessiner autour d'une organisation structurée telle que la dirigea Christopher Wyvill, un pasteur respecté, qui réunit l'opposition des propriétaires fonciers contre la politique fiscale du gouvernement anglais au début des années 1780. Dans un contexte de crise économique (répercussion des crises coloniales) et de tension politique (opposition d'une partie de la population et de la classe politique à la guerre américaine), le mouvement de Wyvil, né dans le Yorkshire, gagne rapidement de nombreux comtés anglais et écossais. Il exige une baisse des impôts, récuse par avance tout nouveau crédit éventuellement voté par le Parlement et propose des réformes politiques modérées – représentation parlementaire plus équitable, renouvellement plus rapide des Communes... En raison de l'intégrité de son leader et grâce à de nombreuses pétitions, associations et réunions publiques, le mouvement ébranla encore un peu plus la confiance des Anglais dans leurs institutions et dans leur système politique. S'il échoua finalement dans la réalisation de ses exigences, il permit une prise de conscience durable de ceux qui aspiraient à mettre en place, en Angleterre, des réformes politiques, en particulier du système électoral. Tous ces troubles aux accents sociaux et politiques divers dirigent à la fois la réaction des gouvernements qui se succèdent à Londres lors de la crise américaine, mais également les positions des radicaux britanniques. La Révolution française sera l'autre événement clef auquel réagira l'ensemble des acteurs de la politique britannique de la fin du XVIII^e siècle. Admirée ou détestée, elle se posera comme l'échelle des valeurs politiques à laquelle on devra se référer.

Si l'Angleterre fut directement touchée et influencée par des troubles démocratiques liés au mouvement révolutionnaire américain, d'autres pays

européens ont subi également le contrecoup de la guerre d'Indépendance. En ce qui concerne la Suisse (ou plutôt la *Confédération* ou *Corps Helvétique*), par exemple, l'influence du vent de liberté américain touche un pays largement inégalitaire et déjà en proie à de nombreuses manifestations de mécontentement. Celles-ci portent depuis le milieu des années 1760 sur la division du pouvoir au sein des Conseils et sur le vote des impôts. Les cantons de la Confédération sont en effet divisés en quatre groupes dominés par le patriciat, l'aristocratie au pouvoir, les bourgeois, aux droits civiques reconnus, les natifs, descendants des émigrés arrivés deux siècles plus tôt et enfin les étrangers. Ces deux derniers groupes, les plus défavorisés socialement, sont aussi dépourvus de tous droits politiques. On relève enfin de profondes oppositions entre la campagne et les villes ainsi que de nombreuses disparités entre les villes-cantons elles-mêmes.

Dans ce contexte délicat, en partie apaisé par un compromis politique accordé par le patriciat aux natifs en mars 1768, les événements américains apportent à ceux qui souhaitent une plus grande justice politique les armes théoriques et pratiques qui leur faisaient défaut. D'autant que les idées démocratiques circulent précocement dans la république de Genève en particulier, par l'intermédiaire de cercles, réunions privées importées d'Angleterre, qui dans un premier temps réunissent les patriciens, pour ensuite se répandre dans les milieux de la bourgeoisie et enfin dans les années 1760 toucher les milieux populaires. Les discussions politiques y sont de plus en plus vives. Il n'est donc pas complètement étonnant de retrouver Genève au début des années 1780 en état de quasi-insurrection. En effet, en 1782, à la suite de son refus d'appliquer un décret qu'il avait été forcé d'accepter sous la pression du Comité de sûreté genevois qui associe natifs et bourgeois, le gouvernement patricien est renversé. S'ensuivent des décisions politiques favorables aux natifs et un assouplissement du régime toutefois rapidement abandonnés sous la pression des alliés naturels et traditionnels du patriciat local : la France, Berne, Zurich et le Piémont. Toutes les décisions prises par le gouvernement provisoire sont cassées, les milices bourgeoises désarmées, la ville étroitement surveillée par les troupes armées et les éléments les plus perturbateurs de la révolte sont chassés. Certains de ces démocrates se réfugient en France où nous aurons l'occasion de les retrouver lors du bouleversement révolutionnaire français.

Aux Provinces-Unies, les années 1780 connaissent des manifestations aiguës de contestation politique, ici encore nourries de l'exemple américain. Dans le cadre complexe du pouvoir politique des Provinces-Unies, dirigé au niveau fédéral par un stathouder tout-puissant et des États généraux aux pouvoirs limités, au niveau des provinces par des États provinciaux composés de députés des villes et de la noblesse, l'effervescence révolutionnaire a commencé par des protestations politiques attisées par le conflit et la défaite militaire

écrasante contre l'Angleterre (1780-1784), après presque soixante-dix ans de paix. Ces troubles reprennent néanmoins les thèses d'un courant d'inspiration démocratique opposé au régime oligarchique apparu au travers de plusieurs cycles de révoltes tout au long du siècle (1702-1706 ; 1747-1748).

En 1780, trois partis en présence s'opposent : celui de Guillaume V, le stathouder, qui souhaite un renforcement de ses prérogatives au sein d'une république en perte de vitesse sur le plan international ; celui des régents, composé de la bourgeoisie des villes, favorables aux pouvoirs des corps constitués et qui ne veut en aucun cas l'accroissement de l'autorité stathoudérienne ; enfin, celui des patriotes, issu d'une fraction de la noblesse libérale et d'une minorité bourgeoise qui ont pour certains d'entre eux maintenu des liens avec les descendants hollandais établis dans les colonies anglaises en Amérique un siècle plus tôt. On perçoit ainsi les rapports privilégiés qui se nouent rapidement entre les « patriotes hollandais » et les « *insurgents* américains ». Les travaux récents des historiens néerlandais ont mis en évidence la culture politique et intellectuelle de ces Bataves qui affirment leur volonté de régénération de la société et des institutions politiques. Une vague de pamphlets relayés par la presse et les sociétés patriotiques récemment formées s'empare des débats politiques et en appelle à des réformes. Les deux camps, patriotes alliés aux régents et partisans du stathouder, s'organisent et des affrontements violents éclatent, en 1784 à Rotterdam, puis de manière fréquente et répétée dans le reste du pays en 1785. Les patriotes appuyés par la France grignotent les prérogatives de Guillaume V puis, forts de ces succès, radicalisent leurs positions. Dans le même temps, et de manière imperceptible, cette radicalisation a pour conséquence d'effrayer le parti des régents qui commence à se rapprocher des Orangistes fidèles au stathouder. Les villes deviennent les témoins de ces oppositions. Les exigences de réformes du parti patriote qui accède au pouvoir dans certains centres urbains entre 1786 et 1787 et accomplit un programme de réformes démocratiques avec la formation de milices populaires indépendantes (les Corps francs) rendent la situation très tendue.

Rivalités, émeutes, oppositions violentes, le pays est divisé entre provinces loyalistes et patriotes et à l'intérieur même des provinces entre villes partisans des réformes et les autres attachées au *statu quo*. Fin 1787, aux élections municipales de Rotterdam et d'Amsterdam, les patriotes l'emportent et proposent une réforme en profondeur des institutions et la mise en place d'une république unitaire. Frédéric-Guillaume II, roi de Prusse, beau-frère du stathouder, devant les indécisions de ce dernier et sous la pression de l'Angleterre, inquiète du désordre dans un État avec lequel elle commerce activement, décide d'agir et intervient militairement aux Provinces-Unies. En quelques jours de septembre 1787, l'opposition est matée, le stathouder recouvre ses droits et la répression poursuit les patriotes et les meneurs actifs. Sociétés et journaux démocrates sont interdits.

Le souvenir de cette époque et du rôle de la Prusse et de l'Angleterre dans le dénouement de la crise aura des répercussions sur l'avenir, en particulier sur l'accueil favorable, en 1794-1795, réservé à l'arrivée des troupes françaises en Hollande. De même, les événements des Pays-Bas autrichiens (actuels Belgique et Luxembourg) que l'on associe en raison de leur proximité chronologique et géographique aux troubles bataves connaîtront des suites politiques pendant la décennie révolutionnaire.

La révolution brabançonne se déroule dans un pays aux dimensions modestes, peuplé de 2,3 millions d'habitants, composé de sept provinces et la principauté épiscopale de Liège, indépendante de Bruxelles, sous la tutelle (depuis le traité d'Utrecht de 1713) de l'empereur, et représentée à Bruxelles par un gouverneur général. Les troubles aboutissant à la révolution ont pour point de départ les réformes de l'empereur Joseph II, souverain absolutiste mais prince éclairé convaincu. Ainsi, entre 1784 et 1786, ce dernier prend un certain nombre de mesures d'organisation et de sécularisation en vue de dominer le clergé et d'améliorer sa formation. Puis, entre 1786 et 1787, il s'attaque à des réformes administratives ainsi qu'à la mise en place d'une nouvelle politique économique afin d'encourager l'industrialisation au détriment du monde, jugé routinier, de la boutique et de l'artisanat urbain. Tous ces décrets provoquent de nombreuses manifestations populaires dans les grands centres urbains du pays (Bruxelles, Gand) ainsi que son lot de contestations écrites.

Deux camps de patriotes attisent l'opposition aux mesures réformatrices et se préparent au soulèvement. Le premier, les « statistes », dirigé par Henri Van der Noot, souhaite un retour à l'ancien régime, éventuellement sous la direction d'un prince étranger. Le second, beaucoup plus démocratique dans ses positions, propose la mise en place d'un État libre et indépendant. Il est organisé par un avocat, Jean-François Vonck. À la différence des statistes qui comptent opérer avec l'aide d'une puissance étrangère, les « Vonckistes » veulent s'appuyer sur le peuple des villes et sur les patriotes exilés, en Hollande notamment. Les deux partis finissent par se rapprocher et lancent en octobre 1789, suivant l'exemple français, les premiers soulèvements armés en Flandre, puis en Principauté de Liège où s'active un mouvement patriote autonome, tandis que Bruxelles se soulève en décembre. En quelques mois, la révolution est un succès, les armées autrichiennes refluant vers le Luxembourg. En janvier 1790, les États généraux des Pays-Bas proclament la République des États-Belgiques-Unis.

Mais Van der Noot évince progressivement les « Vonckistes » des gouvernements des villes et par une propagande conservatrice et populaire habile retourne la population contre les démocrates. En avril 1790, de nombreux Vonckistes sont arrêtés, les Vandernootistes régnant en maîtres à partir de mai sur le nouveau gouvernement. Victoire éphémère puisque le nouvel

empereur, Léopold II, frère de Joseph II, mort en février, reprend le dessus et reconquiert le pays en moins de trois mois. Liège résiste, mais sans l'appui de la France finit également par se soumettre (janvier 1791). La révolution brabançonne, contradictoire et ambiguë, a échoué.

Révoltes, émeutes, soulèvements, révolutions, patriotes, démocrates, citoyen, constitution, nation, égalité, les termes ne manquent pas pour définir tous ces mouvements, leurs acteurs et leurs idéaux qui ont enflammé l'« espace atlantique » entre les années 1760 et 1789. Cette contagion longtemps appréhendée de manière uniquement nationale doit être replacée dans une histoire générale du mouvement des idées démocratiques. Les comparaisons ainsi établies indiquent quelques rapprochements sémantiques, des programmes semblables et des positions communes. Pourtant, qu'en est-il vraiment de tous ces mouvements révolutionnaires tels qu'on peut les distinguer à partir de l'exemple de la Révolution française et que représentent-ils véritablement au regard de l'épisode français et de ses répercussions sociales et politiques ?

Succès et échecs des mouvements révolutionnaires de part et d'autre de l'Atlantique

Concrètement, hormis la Révolution américaine, tous les mouvements démocratiques atlantiques antérieurs à la Révolution française ont finalement échoué. Leurs meneurs ont pu accéder pendant quelques semaines ou au mieux quelques mois au pouvoir, le plus souvent local. Mais, cette suite d'échecs peut également prendre l'apparence de succès si l'on considère l'importance de tous ces troubles dans l'histoire du mouvement d'affirmation des idées démocratiques et d'émancipation collective des peuples. Toutefois, l'esprit révolutionnaire qui semble se répandre des États-Unis vers l'Europe reflète-t-il des causes et produit-il des effets semblables ? En outre, ces mouvements démocratiques, s'ils possèdent des revendications communes, semblent parfois bien plus divisés, voire opposés, que véritablement unis. Comment expliquer enfin, que de nombreuses aires géographiques aient échappé à l'effervescence si ce n'est justement parce que les contextes nationaux étatiques pesaient d'un poids bien plus lourd que la stimulation cosmopolite ?

Un esprit révolutionnaire

« L'indépendance de l'Amérique considérée comme une simple séparation avec l'Angleterre, eût été une chose de peu d'importance si elle ne s'était accompagnée d'une révolution dans les principes et la pratique des gouvernements.

L'Amérique ne s'est pas révoltée pour elle seule, mais pour le monde entier ; elle a étendu son regard au-delà des avantages qu'elle-même pouvait recueillir » (Thomas Paine, *Les Droits de l'Homme*). Tout d'abord, il ne fait plus de doute, malgré les hésitations passées de l'historiographie américaine sur le sujet, que les événements qui ont mené à l'indépendance des États-Unis peuvent être qualifiés de « révolution ». Révolution sociale et surtout politique qui a donné au monde un ensemble de textes constitutionnels qui devaient influencer les démocrates et les libéraux européens. Si la liberté de conscience et de religion est un droit reconnu dans plusieurs colonies américaines avant la Révolution (Rhode Island, Maryland, New Jersey...), celle-ci conduit à affirmer dans plusieurs déclarations des droits figurant dans les constitutions de quelques États, une série de libertés essentielles : la vie, la liberté, la propriété, le bonheur ou la sûreté que le gouvernement se doit de garantir. Toutefois, comme l'indique la Déclaration d'indépendance, si le gouvernement manque à ses devoirs, le peuple peut se révolter et « établir un nouveau gouvernement », droit qui marque son indépendance et sa supériorité par rapport à l'État et au pouvoir. Si cette notion permet de légitimer les événements qui viennent de se dérouler, de la même manière que John Locke a pu légitimer *a posteriori* la Glorieuse Révolution de 1688, elle ouvre également aux droits des peuples des horizons insoupçonnés. D'autant que certains des textes constitutionnels américains, comme la Déclaration des Droits de Virginie (12 juin 1776) sur laquelle va être modelée la Déclaration d'indépendance (4 juillet 1776), veulent afficher un message de portée universelle.

D'ailleurs, comme ont pu le noter les historiens britanniques, les radicaux anglais vont se nourrir des leçons américaines et en particulier de leurs réformes constitutionnelles. Tout d'abord, le principe « pas de taxation sans représentation », défendu par le Parlement anglais en 1688 et par les colonies lors des événements américains, a pris un sens encore plus large et se transforme bientôt en Angleterre en une demande de mise en place d'un suffrage universel masculin. En second lieu, la souveraineté du peuple telle qu'elle a été reconnue aux États-Unis aboutit à une demande de reconnaissance des droits naturels et inaliénables des hommes dans la métropole. Ensuite, les déclarations et les constitutions des États qui marquent la naissance de la nouvelle nation américaine donnent des réponses concrètes aux interrogations des radicaux anglais ; en matière religieuse notamment, dans la mesure où les principes qui accompagnent la mise en place du nouveau régime rejettent la notion de religion d'État et affirment la tolérance religieuse comme un droit civil. Enfin, toutes ces transformations ont été acquises sans une véritable instabilité sociale ni un bouleversement de l'économie du pays, ni manifestation anarchique.

Comme l'indique un historien du mouvement radical, « pour les Britanniques en particulier, les Américains avaient démontré que les parties saines de la constitution anglaise pouvaient être conservées mais que

l'on pouvait se débarrasser de ses parties infectées. La Révolution américaine provoquait l'admiration des radicaux britanniques car elle établissait des modèles politiques méritant d'être copiés et des principes constitutionnels méritant d'être suivis » (H. T. Dickinson). Ainsi pour Richard Price, « la Révolution américaine avait ouvert de nouvelles perspectives dans les affaires des hommes et commencé une nouvelle ère dans l'histoire du genre humain » (R. Price, *Observations on the Importance of the American Revolution*, 1785). Ailleurs, le même auteur, qui allait célébrer en 1789 « le grand feu libérateur » de la Révolution française, avançait que les événements américains avaient également concouru à l'émancipation des Provinces-Unies.

Il est vrai que la ville d'Amsterdam reconnut les *insurgents* américains avec célérité malgré les recommandations du stathouder. On saluait la volonté d'insoumission et la concomitance de visée des deux mouvements. Les patriotes néerlandais avaient ainsi proposé une démocratie représentative fondée sur la souveraineté du peuple, rédigé une sorte de déclaration des droits de l'homme en 1785 et réclamé la liberté de la presse et des cultes en un écho diffus de la Révolution américaine. Dans les Pays-Bas autrichiens, de manière encore plus éloquente, certains Vonckistes se référaient directement aux principes mis en œuvre par les *insurgents* américains. Ainsi en 1790, un membre de la société patriotique de Bruxelles trouvait que l'éclat de la Révolution française était trop puissant pour les Belges et que ceux-ci devaient regarder plutôt du côté de l'Amérique car « le peuple Américain connoît le prix de la liberté, il en sent toute l'énergie, il n'a conservé de ses anciennes constitutions qu'il chérissait, que ce qui est compatible avec les principes de la démocratie ». L'auteur terminait son pamphlet en se demandant pourquoi les Belges ne suivent-ils pas davantage l'exemple américain que français, trop subversif ?

On peut, enfin, prendre l'exemple de la Pologne qui, elle aussi, dans un contexte très particulier, connut son lot de troubles et d'effervescence et dans lesquels on relève les traces d'un écho de la Révolution américaine. Influence provenant de quelques volontaires polonais ayant participé à la guerre d'Indépendance, à l'image de La Fayette en France, mais qui apparaît lors des débats sur la réforme de la Diète entre 1788 et 1792 au cours desquels se glissent régulièrement des références à l'exemple américain. Si certaines ne figurent que pour la forme, la plupart indiquent une connaissance précise et approfondie des événements. D'ailleurs, les nobles libéraux polonais favorables aux réformes prirent, suivant en cela la mode américaine, le nom de « Patriotes ». Plus troublant, même les conservateurs peuvent à l'occasion se référer aux événements d'Amérique. Ainsi, le roi de Pologne, Stanislas Auguste, ne cachait pas son admiration : « Je suis de plus en plus convaincu, que Washington et ceux de ses compatriotes qui pensent comme lui seront les meilleurs précepteurs politiques du genre humain. » En fait, ce dernier exemple rend bien compte des difficultés d'interprétation d'une influence

supposée de la Révolution américaine sur l'Europe de la fin du XVIII^e siècle et de la fragilité du concept de « révolution atlantique ».

Des éléments d'infirmité d'une « révolution atlantique »

Si, comme nous l'avons évoqué, il semble qu'à la veille de la Révolution française, « un patriote français doit être un patriote universel et surtout américain » selon l'expression de Brissot, il n'en reste pas moins vrai que ces conceptions peuvent aussi relever de la phraséologie et de l'artifice rhétorique. On doit donc veiller, à la différence des théoriciens de la « révolution atlantique », à ne pas céder à la tentation de la téléologie. En observant la Révolution française et les bouleversements révolutionnaires du XIX^e siècle, il est en effet tentant de faire remonter aux dynamiques révolutionnaires du passé la genèse des révolutions à venir. Résultat : « Les événements antérieurs perdent leur contingence, les causes et les effets s'inversent, la possibilité d'autres issues que la révolution qui s'est réellement produite disparaît » (Ch. Tilly).

S'il est indéniable que la Révolution américaine a par son exemple et sa réussite suscité l'enthousiasme, il est aussi vrai que tous les mouvements qui s'en sont inspirés n'ont pas souhaité nécessairement l'imiter. Au Royaume-Uni, par exemple, la politique autoritaire de George III, ajoutée à un contexte économique difficile produit apparemment les mêmes effets de mécontentement que dans les colonies américaines et on observe pendant toute la période qui s'étend des années 1760 à 1789 des troubles grandissants contre la politique fiscale de l'État et des tensions issues du pôle démocratique à propos de la représentation au Parlement et du mode de suffrage. Mais ces mouvements sont également divers et contradictoires. Ainsi, Christopher Wyvill, meneur de la *Yorkshire association* dont il a déjà été question, n'avait rien d'un révolutionnaire ardent et ne souhaitait que dépoussiérer la Constitution de 1688 en redistribuant les circonscriptions afin de corriger la sous-représentation de certains comtés aux Communes. Rien en revanche dans ses projets de réformes pour les villes encore largement assimilées à des lieux de corruption à l'image que nous en ont laissée les gravures de William Hogarth. Wilkes sera leur défenseur – de Londres en particulier – mais on sait combien ses motivations sont troubles et difficilement assimilables à des visées révolutionnaires et cohérentes.

De même, les événements du Brabant, s'ils prennent des allures de révolution déclinée selon une série de causes définies classiquement par les historiens (structures sociales, poussée démographique, circonstances économiques, influences des Lumières, événements politiques), échappent pourtant dans leur réalité composite à une cohérence véritablement révolutionnaire. Le mouvement en raison de ses contradictions, de ses luttes internes, prend davantage les formes d'une rébellion dans laquelle une direction bicéphale et

incohérente de patriotes finit par pencher du côté de la réaction et du conservatisme. En outre, même les plus démocrates des patriotes, les Vonckistes, influents dans la bourgeoisie urbaine se sont coupés à la fois des humbles des campagnes, mais aussi de ceux des villes.

Par rapport à la situation française, les Pays-Bas autrichiens sont encore plus marqués par la domination des privilégiés (clergé, noblesse) qui vont s'opposer aux réformes et trouver dans les classes moyennes urbaines, et même dans les couches populaires des villes, des alliés inattendus. La poussée de la bourgeoisie, à la différence de la France ou des colonies américaines, n'a pas engendré une volonté d'émancipation affirmée, mais au contraire pour une partie d'entre elles, favorise le rapprochement avec le souverain jugé réformateur. Enfin, tout cela, complexifié par des barrières linguistiques, des provinces aux particularismes paralysants, le poids de l'Église très marqué par son combat contre les Lumières, donne à la révolution brabançonne l'image d'un mouvement finalement conservateur, « contre-révolutionnaire » avant la lettre, même si la principauté de Liège, à partir du même point initial mais dans une autre structure d'État, a réussi à mettre en place des réformes démocratiques réelles.

Peut-on alors parler de troubles « révolutionnaires » pour qualifier tous ces mouvements européens situés entre les séquences américaines et françaises ? La question peut légitimement se poser concernant également ce que l'on a coutume d'appeler la révolution aristocratique des années 1787-1788 en France. Revenant aux définitions diverses du mot « révolution » qui avant 1789 reflète déjà, certes, l'idée de changement, de transformation, on mesure à quel point il fonctionne selon des degrés et des échelles différents. Ainsi Arthur Young, en visite en France en 1787, peut relever dans le même passage « que l'on était à l'aurore d'une grande révolution dans le gouvernement » indiquant par là que l'on pouvait s'attendre à des changements au niveau des responsables politiques, tout en précisant un peu plus loin que la France était le témoin « d'une grande fermentation dans tous les rangs de la société, désireuse de changement » et qu'un « grand levain de liberté » allait croissant « à chaque heure depuis la Révolution américaine ». On le voit, le sens du mot oscille entre une notion de bouleversement radical et impérieux (la Révolution américaine) et celle de changement partiel ou de réforme politique à venir (cf. chap. 3). L'agitation sociale et politique en Europe, entre 1760 et 1789, ressemble davantage à une extension de troubles insurrectionnels classiques habillés pour l'occasion du voile lexical et parfois pratique de la Révolution américaine, mais qui doivent aussi beaucoup à la poussée et à la diffusion des Lumières, à l'accroissement général du niveau et de l'espérance de vie, de l'enseignement et de l'alphabétisation, ou à la laïcisation de la vie publique. Si certains des meneurs de ces mouvements, patriotes ou démocrates, souhaitent ardemment des transformations sociales et politiques

abruptes et sont guidés par un idéal révolutionnaire, les contextes nationaux en fixent les limites. Des remarques semblables peuvent être également avancées concernant les régions, pourtant commercialement et économiquement parties prenantes de l'« espace atlantique », qui ne sont pas touchées par les commotions politiques de la fin du XVIII^e siècle. L'Espagne est ainsi assez révélatrice du poids des structures héritées de la dépendance économique dans l'absence de troubles de type démocratique avant 1793. Le Portugal en serait un autre exemple tandis que la Russie, éloignée de l'épicentre du phénomène, est également la grande muette, bien que les Lumières jusqu'aux années 1780, aient fortement pénétré l'Empire, du moins ses élites aristocratiques et sa Cour. Enfin, dernier élément qui va à l'encontre de la notion de « révolution atlantique » : les disparités d'envergure entre les mouvements. La Révolution américaine et la Révolution française, déjà bien différentes dans leurs causes et leurs réalisations, peuvent-elles être replacées indifféremment parmi d'autres mouvements démocratiques aux objectifs souvent modestes en termes de progrès social et politique ? Peut-être faudrait-il proposer d'autres concepts afin d'essayer d'unir autrement que géographiquement tous ces troubles qui réagissent aussi à des éléments d'une base commune – montée en puissance du grand commerce transatlantique, croissance démographique, poussée urbaine, expansion des Lumières ? On a ainsi pu avancer la notion de « conscience révolutionnaire » ou de « commerce atlantique des idées », autant d'expressions qui ont l'avantage d'évoquer un terreau commun en mouvement, mais qui ne nous aident pas à appréhender les situations historiques concrètes.

In fine, si la conscience révolutionnaire a été une marque des mouvements politiques et sociaux qui ont éclaté dans la seconde moitié du XVIII^e siècle grâce à l'exemple réussi, et non plus utopique, de la Révolution américaine, c'est cependant, véritablement, la Révolution française par son radicalisme, son soutien populaire et son incarnation dans l'État le plus puissant d'Europe qui, dans les décennies suivantes, par influence ou réaction, imposera une nouvelle vision du monde et de la société.

Nous aurons l'occasion d'envisager plus loin la Révolution française comme vecteur d'influence. Observons pour l'instant qu'en 1780 chez Raynal dans son *Histoire des Deux Indes*, la révolution a deux modèles : un américain et un anglais. Le premier se déroule sur un théâtre géographique lointain, mais contemporain, avec de jeunes acteurs et une mise en scène de la société radicalement nouvelle. Le second est éloigné dans le passé, mais semble, toujours et encore, le plus à même à être adapté en Europe. 1789 bouleverse la notion et marque une rupture sémantique définitive. Ainsi, comme l'ont observé historiens et linguistes, le concept de révolution largement employé au pluriel au XVIII^e siècle s'affiche, dorénavant, avec les événements français, au singulier, comme pour singulariser et célébrer une

révolution aux nouvelles significations et dimensions politiques. Le mot obtient alors son sens achevé de rupture qui le valorise, le transforme en « Révolution majuscule » (J.-P. Jessenne), tout en lui adjoignant un sens de violence nécessaire, bientôt synonyme métaphoriquement d'orage ou encore de feu ou d'embrasement. Ainsi, le « siècle des révolutions » (J.-J. Rousseau) se termine par la « tourmente française » encore appelée Grande Révolution par ceux qui voulaient la distinguer des précédentes et des suivantes. Pourtant ni Glorieuse, ni Grande, la Révolution française est avant tout le produit d'un contexte, d'une conjoncture et d'une volonté d'affirmation de valeurs et d'idéaux modernes et universels : « Un tel phénomène dans l'histoire du monde ne s'oubliera jamais, car il a découvert au fond de la nature humaine une possibilité de progrès moral qu'aucun homme politique n'avait jusqu'à présent soupçonné. Même si l'on devait revenir à l'Ancien Régime, ces premières heures de liberté, en tant que témoignage philosophique, ne perdraient rien de leur valeur » (E. Kant, *Le conflit des facultés*, 1798).

Renvois bibliographiques

J.-P. Bois (2003) ; M. Bourset (1997) ; R. Chagny (2002) ; B. Cottret (2003) ; H. T. Dickinson (1994 et 1998) ; Cl. Fohlen et J. Godechot (1979) ; J. Godechot (1983) ; J.-M. Goulemot (1996) ; H. Hasquin (1993) ; P. Higonnet (1988) ; D. Lacorne (1991) ; R. R. Palmer (1959-1964) ; J. Pelenski (1980) ; A. Rey (1989) ; Ch. Tilly (1993) ; M. Vovelle, G. Lemarchand, M. Gilli et M. Cubells (1997) ; G. S. Wood (1991 et 1992).

Chapitre 2

Naissance d'une révolution

Pour évoquer les années qui précèdent la Révolution, doit-on parler d'« *origines* », de « *causes* », d'une « *pré-révolution* » ? La question est tout sauf innocente. Les historiens se sont déchirés, deux siècles durant, pour faire triompher leur conception des racines de la Révolution. Une école historiographique, souvent qualifiée de « jacobine », voire de « marxiste », a imposé durablement sa vision des « *causes* » de la Révolution. Le maître ouvrage en la matière est celui de Georges Lefebvre, publié en 1939, qui décrit la montée en puissance d'une bourgeoisie désireuse de renverser, en partie, l'ordre social pour prendre le pouvoir à l'aristocratie terrienne. C'est en 1954 que le premier coup fut porté par Alfred Cobban, pionnier de ce qui allait devenir l'école dite « révisionniste » : un « mythe de la Révolution française », forgé par les historiens, aurait dissimulé des raisons politiques essentielles pour comprendre 1789, bien plus importantes que les origines économiques et sociales traditionnellement mises en avant. D'autres historiens ont aussi suggéré de minimiser l'originalité française en réinsérant la Révolution dans une chaîne de « révolutions atlantiques » (cf. chap. 1). L'intérêt de ces débats fut de contribuer à relancer la recherche et à faire admettre que la Révolution n'avait point *une* cause unique ou majeure.

Les tensions sociales qui traversent le royaume dans les décennies précédant 1789 ne peuvent être omises. Elles ont joué un rôle d'autant plus important que la convergence de plusieurs crises a touché la France des années 1780, une France déjà fragilisée dans ses structures politiques et impuissante à se réformer. Ces phénomènes, qu'ils soient politiques, culturels, économiques, sociaux, se lisent dans les sources et se retrouvent, au moins en partie, dans les cahiers de doléances.

L'accroissement des tensions sociales

La société française de la fin du XVIII^e siècle repose toujours encore formellement sur la division élaborée au Moyen Âge : ceux qui prient, ceux qui combattent, ceux qui travaillent. Chacun des 28 millions de Français naît et

grandit au sein de cadres bien déterminés, famille, paroisse, communauté, corps de métier, et bien sûr ordre. L'opposition traditionnelle entre les trois ordres n'est pas de pure forme, même si les hiérarchies sociales tiennent aussi à d'autres critères, notamment aux différences de fortune. Elle se lit dans la vie quotidienne par de multiples signes qui affichent la distinction et la place de chacun. Elle implique surtout l'existence de privilèges, c'est-à-dire de la faculté « ...de jouir de quelque avantage à l'exclusion des autres », définition (alors donnée par le *Dictionnaire de l'Académie*) qui expose avec clarté le sens du mot « privilège » : être privilégié, c'est exclure l'autre d'une « liberté » dont l'on profite, c'est justifier l'inégalité.

Si tous les privilèges ne sont pas accordés aux seuls membres du clergé et de la noblesse – des membres du tiers état possèdent des privilèges, notamment fiscaux, à titre individuel ou collectif –, la société française est néanmoins reconnue comme un ensemble qui comporte deux ordres dits « privilégiés » et un troisième qui ne l'est point. Dès lors, ce tiers état, qui regroupe quelque 98 % de la population, est défini de manière négative. Il serait pourtant vain d'en conclure qu'il est un ensemble par nature disparate, là où les deux premiers ordres seraient plus homogènes. C'est au sein de chaque ordre que se lisent les fractures. Pour autant, dans les années qui précèdent 1789, les deux ordres privilégiés, tout spécialement la noblesse, ne s'en sont pas moins retrouvés au centre des dénonciations venues de tous ceux qui prenaient la plume pour stigmatiser l'ordre social établi ou recouraient à la « violence collective non canalisée » dans le cadre d'une « rébellion française » tout autant urbaine que villageoise.

Une société d'ordres vacillante

Outre la séparation évidente entre clergé séculier et clergé régulier (comptant respectivement 70 à 80 000 individus, soit quelque 150 000 clercs, environ 0,5 % de la population), il est de tradition de décrire au sein du premier ordre une fracture entre haut et bas clergé. Le portrait collectif le plus souvent dressé du haut clergé est celui d'un groupe étroitement lié à la noblesse, fastueux, parfois peu soucieux de ses obligations spirituelles et coupé des réalités du pays. À l'opposé, force est de constater que le bas clergé est fréquemment perçu à travers l'exemple de curés vivant dans la gêne, souvent réduits à la portion congrue. L'opposition la plus caricaturale consiste par exemple à mettre en vis-à-vis l'un de ces pauvres curés ruraux décrits par certains cahiers de doléances et l'un des membres de la dynastie Rohan qui se sont succédé pendant un siècle à l'évêché de Strasbourg, davantage pour jouir des revenus de l'un des plus riches diocèses qu'en raison de la louable tradition qui réclame qu'un évêque soit « marié » à son église cathédrale. Certes, à en croire l'*Almanach royal* de 1789, l'évêché de Strasbourg rapporte à son

détenteur 400 000 livres, là où la portion congrue attribuée aux curés est de 700 livres. Néanmoins, tous les membres du haut clergé aussi bien que ceux du bas clergé ne sont pas logés à la même enseigne.

Les revenus épiscopaux sont le plus souvent éloignés de semblables sommes, même si très rares sont les diocèses qui ne rapportent pas au moins 10 000 livres. Quant à la condition du bas clergé, elle n'a guère de rapport avec la vision volontiers exagérée des cahiers de doléances. Nombre de cures sont pourvues d'un bénéfice (un bien d'Église attribué à l'exercice de la fonction curiale) et les curés les mieux pourvus touchent plusieurs milliers de livres, certains franchissant même le seuil des 10 000 livres. Qui plus est, le clergé paroissial est avant tout issu de milieux sociaux relativement aisés, ce qui suppose un apport financier personnel et donc une distinction à faire entre revenu de la cure et revenu de son desservant. Pourtant, si la condition des uns et des autres doit ainsi être nuancée, un phénomène nouveau vient à la fin du siècle accentuer les inégalités : le haut clergé, à l'instar de la noblesse, tend à limiter son accès aux roturiers. Ainsi, le roi ne choisit plus les évêques que dans la noblesse (après 1783, il n'y a plus un seul évêque qui ne soit pas noble). Qui plus est, la majorité des évêques sont en 1789 de noblesse ancienne (les trois quarts d'entre eux ont une noblesse antérieure au xvi^e siècle). C'est au moment de la réunion des États généraux que s'est le mieux constitué le fossé qui sépare haut et bas clergés.

Trois quarts des députés du clergé sont des curés (contre un sur dix lors des États généraux de 1614-1615), tandis que les prélats ne forment que 14 % de la députation. Mais l'influence de ces derniers ne saurait se lire uniquement au travers de leur nombre. Les archevêques et évêques présents à Versailles sont tous nobles, dotés d'une richesse considérable (certains ayant des revenus dépassant 100 000 livres par an), possédant une solide expérience du pouvoir et habitués à travailler ensemble (notamment dans le cadre des assemblées générales du clergé). Face à eux que pèsent les curés, au-delà de leur majorité numérique ? Si la députation comprend des curés dont le niveau social est globalement un peu plus élevé que celui du curé *moyen*, la plupart d'entre eux ont des revenus qui sont compris entre 1 000 et 3 000 livres par an. Ils se connaissaient peu les uns les autres avant cette réunion, ils n'ont guère eu l'expérience du pouvoir et ont été formés dans l'obéissance à leur hiérarchie. Si l'on excepte l'appartenance au même ordre, quel rapport y a-t-il entre La Rochefoucauld et le curé Rousselot qui se préoccupe jusqu'en 1790 de rembourser les dettes qu'il a contractées pour payer son voyage à Versailles ?

La noblesse, quoique considérée comme le second ordre, occupe une place centrale dans la société et certains juristes considèrent d'ailleurs, dès le xvi^e siècle, que le clivage social essentiel passe entre nobles et roturiers. Une opposition binaire tend alors à remplacer la structure sociale tripartite, d'autant plus aisément que le clergé est, pour des raisons évidentes, un ordre qui

ne se reproduit pas de manière naturelle et doit puiser ses nouveaux membres dans les deux autres ordres. Combien sont les nobles en 1789, 100, 200 ou 300 000 individus ? Le débat n'a jamais été réellement tranché, aussi mieux vaut-il retenir un chiffre plus éloquent : le second ordre regroupe environ 1 % de la population du royaume. Son importance numérique est en net recul, notamment en liaison avec la « Grande Recherche » entreprise dans tout le royaume à la fin du xvii^e siècle pour rejeter ceux qui usurpaient leur qualité. Si l'on considère que la noblesse a pu perdre près de 50 % de ses effectifs entre le milieu du xvii^e siècle et 1789, on saisit l'une des raisons qui expliquent la montée des critiques contre le second ordre. Moins les bénéficiaires de privilèges sont nombreux, plus vite ils sont désignés comme cibles par ceux qui revendiquent davantage d'égalité.

Pour autant, il s'agit ici encore d'un ordre divisé, par les origines de la noblesse, par les modes et les lieux de vie, par les fonctions occupées, mais aussi par les revenus. On connaît les traditionnelles, et souvent par trop manichéennes, oppositions entre haute noblesse et petits nobliaux de province, entre noblesse dite d'« épée » et noblesse dite de « robe », enfin entre nobles de fraîche date et nobles capables de faire remonter leurs origines au Moyen Âge. Ces oppositions ont été très nettement nuancées par les historiens, notamment par Guy Chaussinand-Nogaret, et d'autres expressions ont été suggérées, non sans contestation : « noblesse militaire », « noblesse de plume », « noblesse de finance », « noblesse seconde ». Si ces nouvelles recherches permettent d'affiner notre vision du second ordre, l'essentiel pour comprendre 1789 est ailleurs : la noblesse en tant que groupe se retrouve au centre de multiples attaques. Ses prétentions à justifier sa place par l'histoire même du royaume (la thèse dite « germaniste ») sont tournées en dérision. Que le sang noble puisse conférer des vertus n'est plus admis au siècle des Lumières. Enfin, sa place est dénoncée : 1 % de la population, mais une richesse foncière qui – bien qu'inégalement représentée selon les régions – avoisine un cinquième des terres du royaume, une domination considérable dans les campagnes grâce aux seigneuries, la majorité des postes clefs du pouvoir.

Ici encore, la réunion des États généraux peut servir de révélateur aux hiérarchies internes de cet ordre. Environ trois quarts des députés nobles sont titrés, alors que seuls 2 à 6 % des nobles du royaume possèdent un titre. Plus de sept sur dix ont une noblesse qui remonte au Moyen Âge, alors qu'environ deux tiers des aristocrates ont une noblesse obtenue aux xvii^e et xviii^e siècles. Enfin, leur fortune n'est pas davantage représentative de l'ensemble de leur ordre : plusieurs ont des revenus qui dépassent 100 000 livres par an (jusqu'à 500 000 livres), les moins nantis sont des gentilshommes campagnards dont les revenus avoisinent 10 à 20 000 livres. Semblables revenus classent ces derniers dans la « bonne noblesse de province », puisque le seuil de la gêne retenu par les historiens pour la noblesse avoisine 4 000 livres.

Toutefois, si la richesse permet à certains membres du second ordre de mener grand train, elle ne suffit pas forcément aux élites du tiers état pour prétendre accéder aux plus hauts sommets de la société. L'irritation croissante des bourgeois au XVIII^e siècle est accrue par la « réaction nobiliaire », c'est-à-dire un certain nombre de décisions ou de signes qui attestent un accès à la noblesse de plus en plus difficile. Même si cela vient aussi, et peut-être surtout, des rivalités internes au second ordre et la volonté de nuire aux anoblis de fraîche date davantage qu'aux roturiers, ces derniers ne pouvaient que se sentir concernés. C'est l'édit de Ségur (1781) qui tend à réserver aux nobles l'accès au grade d'officier dans l'armée, ce sont aussi les Parlements qui connaissent une forte endogamie et choisissent leurs nouveaux membres dans la « vieille » noblesse. Certes, plus de 6 000 roturiers sont encore anoblis au cours du siècle (songeons à Beaumarchais qui « décrasse » sa roture en 1761). Mais, pour important que soit ce nombre, que pèse-t-il face à plusieurs dizaines de milliers de bourgeois qui aspirent à l'agrégation au second ordre ? Le fossé est d'autant plus choquant que les élites nobiliaires et bourgeoises sont très loin de s'ignorer. Les rencontres, déjà traditionnelles par les mariages, se font par la culture, dans les lieux de sociabilité, mais aussi dans le monde des affaires auquel de nombreux nobles n'hésitent pas à se mêler par l'apport de capitaux.

Cela ne suffit néanmoins pas à créer une *gentry* imitée du modèle anglais. En dépit des efforts de certains nobles libéraux, en dépit d'un mépris commun pour le « populaire », les blocages sociaux persistent et les élites du Tiers ont beau jeu de les dénoncer de la manière la plus radicale. L'une des raisons de l'impact du célèbre opuscule de Sieyès (*Qu'est-ce que le tiers état ?*) tient au caractère pédagogique et manichéen de sa démonstration : « ...on a osé frapper l'ordre du Tiers d'interdiction. On lui a dit : "Quels que soient tes talents, tu iras jusque-là ; tu ne passeras pas outre. Il n'est pas bon que tu sois honoré" [...] Le Tiers embrasse [...] tout ce qui tient à la nation ; et tout ce qui n'est pas le Tiers ne peut pas se regarder comme étant de la nation. Qu'est-ce que le Tiers ? tout ». La force de ce tout, qui n'est rien et demande « ...à devenir quelque chose », réside dans une présentation de la société d'ordres qui sert la vision de Sieyès. Pour lui, le clergé n'existe pas en tant qu'ordre et n'est qu'« ... une profession chargée d'un service public » ; dès lors, la nation française est scindée en deux groupes, celui du Tiers et celui de l'« ordre noble » dont la puissance repose sur des chimères et qui est dans la société un corps « étranger [...] par ses prérogatives civiles et publiques ». De la société tripartite, on glisse ainsi vers un modèle binaire dans lequel une des composantes doit être éliminée. La démonstration a aussi l'intérêt d'unifier le tiers état dans un tout dépourvu de contradictions, là où pourtant il n'en est pas exempt.

L'une des principales distinctions internes au troisième ordre est assurément ce qui sépare villes et campagnes. Il n'y a guère de hasard à ce que le mot « bourgeois » ait d'abord été compris par opposition au monde rural,

avant qu'il ne serve à désigner une élite urbaine pour mieux la séparer du petit peuple. Les dictionnaires du XVIII^e siècle ne s'y trompent pas : le bourgeois est l'« habitant d'une ville », mais « les ouvriers appellent aussi *Le Bourgeois* les personnes pour qui ils travaillent [...] ». Si l'on ajoute le mépris qui est attaché à ce terme lorsqu'on l'oppose à celui de « gentilhomme », le bourgeois cher à Molière apparaît sur le devant de la scène et des structures de classes naissantes viennent se mêler aux réalités de la société d'ordres. L'élite du tiers état est composée de bourgeois et, si l'acception courante n'insiste pas sur leur rôle dans l'économie, leur point commun est pourtant la détention d'importantes propriétés, ainsi qu'une position dominante dans les rapports de force économiques et sociaux. Cela les unit dans une situation où ils se retrouvent d'un côté menacés par l'agitation populaire, de l'autre réduits à plaider pour une reconnaissance sociale qui les transforme en notables de plein exercice.

Pour autant, tous n'ont pas des intérêts étroitement similaires. Les activités de l'entrepreneur Oberkampf à Jouy, près de Versailles, ou des grands négociants nantais ont peu de rapport avec celles d'un rentier qui amasse les sommes gagnées avec ses maisons, ses terres ou les prêts qu'il a consentis. Il sera toujours possible de distinguer des niveaux de fortune, ou bien encore d'évoquer l'inventaire « *des bourgeoisies* », rentière, manufacturière, du négoce, de la banque, « à talents » (hommes de loi, professions libérales, « professions » intellectuelles, etc.)... Mieux vaut sans doute, pour notre objet, voir comment ce sont ces hommes qui, à Versailles, en 1789, deviennent les représentants de l'ensemble de leur ordre et se mêlent de la politique nationale là où ils s'étaient auparavant, en général, contentés de fonctions locales (ce qu'illustre bien la riche famille normande des Le Couteulx, étudiée par M. Zylberberg).

Sur les 663 députés du tiers état, 70 % sont liés de près ou de loin au monde de la loi (surtout des magistrats et des avocats qui jouent ainsi les premiers rôles dans la révolution naissante), 30 % rassemblent les autres composantes de la bourgeoisie, tandis que les milieux populaires ne sont quasiment pas présents. Les dots de mariage de ces députés, estimées pour une même année (1787), montrent bien les différences de fortune qui traversent l'élite du Tiers et soulignent, à de rares exceptions près, l'écart qui sépare ses grosses fortunes et celles de la noblesse. Si la dot apportée par la femme du négociant havrais Begouën-Demeaux dépasse 620 000 livres, la moyenne est de 25 000 livres. Quant au revenu médian des députés du Tiers, il n'est plus que de 7 000 livres par an (la médiane pour les députés de la noblesse est huit fois supérieure), ce qui suppose l'existence de revenus assez faibles pour certains.

Cela suffit toutefois à les séparer des milieux populaires urbains et à plus forte raison des ruraux. Le contraste est encore aggravé par le fait que beaucoup de bourgeois ont investi dans la terre et ont notamment acheté des seigneuries. Il convient en effet de ne pas confondre noble et seigneur. Ainsi une trentaine de députés du Tiers détiennent ou ont possédé une seigneurie. Ce sont d'ailleurs